

Mairie de la Gurdie

ARRONDISSEMENT de *Coulon*

Du Deux-huit novembre an mil huit cent vingt-neuf, à neuf heures du Matin.

ACTE DE DÉCÈS de *Maries Magdelaine fortune Paucier* décédée
le *jeudi hier* à *2* heures du *soir* profession
d' *Agée de seize* ans, née à *Longueuil*
département de *Verdun* domiciliée à *la Pêcherie*

N.º 37

Laugier marie
Laugier hinc
Fortunée

Hagen.

Sur la déclaration à moi faite par *Jean Baptiste Curran*

âgé de quarante — ans, profession de *Mécanicien*, domicilié à la *Parde*
 qui a dit être *voisin* de la défunte et par *Pascal André*
 âgé de *cinquante* ans, profession de *Cultivateur*
 domicilié à la *Parde* qui a dit être *voisin* de la défunte

Et ont, les déclarans,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi *primeur Jean Muris adjoint au Maire de La*
Garde en absence de Monsieur le Maire remplissant les fonctions d'Officier public ; et
lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.

Мача

Mairie de La-Grande

ARRONDISSEMENT de *Caen*

Du Vingt novembre, an mil huit cent vingt-neuf, à huit heures 1/2 du Matin

ACTE DE NÉCESS. de Sophie JOURNIÉE, décédée.
le jour hier à cinq heures du soir, sans profession
d'âge de trois mois, ans, né à la Garde,
département d'Indre, domicile à la Garde
fil de Jean-François JOURNIÉE, cultivateur
et de Sophie JOURNIÉE

Cette femme de la Parole

Sur la déclaration à moi faite par M. Louis Cyrille Gauthier
 âgé de quarante-huit ans, profession de cultivateur domicilié à La Grosse
 qui a dit être parent ami de la défunt et par Jean Louis Dubois
 âgé de quatre-vingt ans, profession de menuisier
 domicilié à La Grosse qui a dit être voisin de la défunte

Et ont, les déclarans, Signé à *Neufchâtel* le *Supplément* au *Dit* acte, savoir
 CONSTATE, suivant la loi, par moi *général Jean de Vioz* adjoint à l'Administration de
 l'Etat, en qualité de *magistrat* remplissant les fonctions d'Officier public; et
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.

Mustang

Mexico

MAIRIE d La Grande.

ARRONDISSEMENT de *Levallon*.

Deuxième coup novembre — an mil huit cent vingt-neuf, à Deux-heure 1/2 du matin

ACTE DE DÉCÈS de Marie Marguerite ARDISON ———— décédée
le 20^u Mars ———— à une ———— heure du Soir sans profession
d' ————
Âgé de 87 ans, née à la Parde ————
département du Nord ———— domiciliée à la Parde ————
fille de M. Robert ————

N.º 39

Marie Marguerite
v. d. A. sen

Sur la déclaration à moi faite par *Jean Louis Mousson*

Sur la déclaration moi faite par Edouard Louis — domicilié à la gare —
 âgé de Orrente ans, profession de Acquiescent —
 qui a dit être veuf — de la défunte et par Antoine Baron —
 — âgé de Antoine ans, profession de Acquiescent —
 domicilié à la Gare — qui a dit être veuf — de la défunte et

Et ont, les déclarans

CONSTATE, suivant la loi, par moi *Joseph Jean Marie, ancien Officier de la Garde, en absence de Monsieur L. Minaire*, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.

Alto

Souvenir Catalog

Maria

Mairie de *St. Paul*

ARRONDISSEMENT de *Boulonnais*

Du Croide Bimbar _____ an mil huit cent vingt-neuf, à huit heures du matin

Du Grade de Maître et de Maître de la Loge de la Vierge, à Paris, le 25 Mars 1844.
 ACTE DE MARIAGE de M. Marie Koutche Gaudinac, _____ décédé
 le 24 Mars 1844 _____ à Paris, heures du Matin, sans profession
 d' _____ âgé de cinquante quatre ans, née à L'Étranger _____
 département de la Seine, épouse _____ domiciliée à la Parde _____
 fille de M. Joseph Gaudinac _____ et de Mme Catherine Létourneau, Parve.

De Pierre Catelle

Sur la déclaration à moi faite par Monsieur Nobelin
 âgé de quarante ans, profession de Cultivateur domicilié à la Garenne
 qui a dit être Nobelin de la défunt(e) et par Monsieur Baptiste Durson
 âgé de quarante cinq ans, profession de ouvrier
 domicilié à la Garenne qui a dit être Nobelin de la défunt(e)

Et ont, les déclarans, *Désire Savois Pignatelli*

CONSTATE, suivant la loi, par moi *Sire Jean Rivier*, adjoint à la Mairie de la
Commune de Montcaumon remplissant les fonctions d'Officier public; et
 lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.

Maria